EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2008 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile SAUGUES, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Patricia AUCOUTURIER, Claudine LAFAYE, Corinne NAJIM**
Excusé(e)s :	**Thierry ORLIAGUET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint

Rapport N° 14

COMPOSITION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance constitue le cadre de la concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance.
Il a été installé en juin 2003 et a pour rôle de :

- Favoriser l'échange d'informations entre les différents membres qui le composent,
- Permettre la définition d'objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique,
- D'assurer l'animation et le suivi du contrat local de sécurité.

Suite au décret d'application n° 2007-1126 du 23 juillet 2007, relatif à la loi sur la prévention de la délinquance, la composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance doit être revu.

- Outre les membres de droit que sont ; son Président (Monsieur le Maire de la Clermont-Ferrand), Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République et le Président du Conseil Général (nouveau membre), ou leurs représentants, les membres du conseil proposés sont :

- Des représentants d'associations, établissements ou organismes oeuvrant dans les domaines suivants : prévention, sécurité, aide aux victimes, logement, transports collectifs, action sociale, activités économiques, à savoir :

 - **L'ADSEA**, association de prévention spécialisée. Elle a pour but la prévention, le dépistage et le traitement de l'inadaptation sous toutes ses formes.
 - **Le CLJ – Centre de Loisirs des Jeunes de la Police**. Cette association propose diverses activités en direction des jeunes des quartiers sensibles.
 - **Le Corum St-Jean**, foyer de Jeunes Travailleurs qui accueille, en hébergement, des jeunes en difficulté.
 - **Optima 63,** association prestataire du dispositif de médiation sur la ville. Médiation dans les transports, médiateurs de rue en centre – ville, correspondants de nuits sur les quartiers des Vergnes, la Gauthière, St-Jacques.
 - **A.V.E.C.63**, Association Victime Ecoute Conseil. Elle a pour but d'accompagner les victimes d'infractions pénales.
 - **Les bailleurs sociaux** ; à savoir Logidôme, OPHIS, SCIC Habitat, Auvergne Habitat.
 - **La T2C**, société lié aux transports publics.
 - **Le Centre Communal d'Actions Sociales**, compétent en matière d'action sociale en direction des publics en difficulté dont les jeunes majeurs, par le biais du Point Accueil Jeunes.
 - **Le Centre Hospitalier Sainte – Marie** qui travaille en direction des publics en difficulté.
 - **L'Union des Comités de quartier**, porteur de la parole et des difficultés rencontrées au quotidien par les habitants.
 - **Le Club des Entrepreneurs de Clermont Nord,** association regroupant des chefs d'entreprise de la Zone Franche Urbaine.

- Des représentants des services de l'Etat, désignés par Monsieur le Préfet :

 - La Direction Départementale de la Sécurité Publique,
 - La Direction Départementale de l' Equipement,
 - La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales,
 - La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports,
 - L'Inspection Académique,
 - Le Service Départemental de l'information Générale,
 - Le Service d'Insertion et de Probation.

- Seront associés aux travaux du CISPD, selon les particularités locales, les Maires des Communes signataires et des Présidents des établissements publics de coopération intercommunale intéressés, ou leurs représentants :
-
 - Monsieur le Maire d'Aubière,
 - Monsieur le Maire d'Aulnat,

- Monsieur le Maire de Chamalières,
- Monsieur le Maire de Durtol,
- Monsieur le Maire de Gerzat,
- Monsieur le Maire de Royat,
- Monsieur le Président de Clermont – Communauté,

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de vous prononcer favorablement sur la composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 décembre 2008

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Odile SAUGUES